Tarascon, le 4 janvier 2022

Communiqué de Presse

Élections 2022

Depuis le 1er janvier 2019, conformément aux nouveaux dispositifs prévus par la réforme de 2016 sur les modalités d'inscription et l'instauration du Répertoire Électoral Unique (REU), les services de la mairie sont régulièrement mobilisés afin de mettre à jour les fichiers des électeurs de la commune notamment en procédant à des inscriptions ou à des radiations.

Depuis cette réforme, l'inscription sur les listes électorales est possible en mairie jusqu'au sixième vendredi précédant le premier tour d'un scrutin et jusqu'au sixième mercredi précédant ce même scrutin pour le faire en ligne. Après, il sera trop tard pour s'inscrire ou régulariser sa situation électorale.

Élection présidentielle
Dates du scrutin : Les dimanches 10 et 24 avril 2022.
Dates limites d'inscription sur les listes électorales

- En mairie : vendredi 4 mars 2022.
- En ligne sur www.service-public.fr : mercredi 2 mars 2022 à minuit

Élections législatives
Dates du scrutin : Les dimanches 12 et 19 juin 2022.
Dates limites d'inscription sur les listes électorales

- En mairie : vendredi 6 mai 2022.
- En ligne sur www.service-public.fr : mercredi 4 mai 2022 à minuit

---

Afin de prévenir tout dysfonctionnement relevé notamment lors des derniers scrutins (défaut d'adressage, d'identité, carte en retour, radiations, …), il est vivement conseillé de se rapprocher du service population à la mairie afin de régulariser votre situation électorale ou de contacter le 04 90 91 00 07 du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Il est également possible de vérifier sa situation en ligne en cliquant sur le lien suivant :
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE